

Envoyé en préfecture le 17/04/2019

Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 023-200067189-20190408-20190437-DE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

# Plan particulier pour la Creuse

Version validée (16/01/2019)



## Préambule

Après plusieurs mois de rebondissements et six reports de la décision, les juges du tribunal de commerce de Poitiers ont validé en septembre 2017 l'unique offre de reprise de l'entreprise GM&S, équipementier automobile installé à La Souterraine en Creuse. Cette reprise ne prévoyait cependant que la conservation de 120 salariés et un plan social pour les 157 autres.

Deuxième employeur privé du département, l'impact de cette décision a été très important pour le bassin d'emploi et plus largement pour tout ce département de 120 000 âmes en déprise démographique.

Le 17 octobre 2017, le Président de la République a invité au palais de l'Élysée une délégation d'élus et leur a proposé d'initier un plan global de revitalisation de la Creuse pour permettre, à l'avenir, à ce territoire « hyper-rural » d'être mieux armé pour faire face à de tels événements économiques.

Mais au-delà de la situation particulière du département, le Président de la République a proposé aux élus de la Creuse de considérer ce territoire comme un laboratoire d'expérimentation territoriale des politiques publiques et les a invités à se montrer imaginatifs, envisageant la généralisation aux autres territoires hyper-ruraux de ce qui aurait bien fonctionné en Creuse.

Afin d'accompagner les forces vives du département, le Premier ministre a décidé de désigner un directeur de projet, en résidence sur place, placé auprès du préfet de la Creuse.

Une lettre de mission au préfet a été signée par le Premier ministre le 25 janvier venant préciser le cadre du plan de revitalisation et demandant notamment que soit mis en place une gouvernance « pertinente, solide et partagée » et respectueuse des équilibres politiques.

Cette gouvernance avait vocation, en application des orientations du Premier ministre, à définir les projets concrets et opérationnels d'aménagement et de développement économique pour permettre au département d'initier un réel et durable sursaut.

Une nouvelle lettre de mission, adressée à la préfète, nommée par décret du 9 mai 2018, précise que le premier des enjeux sera de « *concevoir des projets qui mettent en évidence les atouts de ce territoire et ses facteurs de croissance interne* ».

La démarche engagée et le Plan particulier initié sont en eux-mêmes innovants en cela qu'ils reposent entièrement sur l'accompagnement des dynamiques et des projets du territoire. Il ne s'agit pas, comme cela a été souvent le cas, d'un appel à projet dont le principal objet est de distribuer une enveloppe financière. Il ne s'agit pas non plus d'un Plan décidé depuis l'administration centrale et imposé au territoire.

Il s'agit d'une démarche d'accompagnement, de coordination et d'ingénierie apportée aux forces vives, élus, entreprises, chambres consulaires, associations qui s'impliquent dans un projet ou plusieurs projets pour leur permettre d'aboutir.

C'est dans cette dynamique d'accompagnement des porteurs de projets et de facilitation de leurs démarches que s'inscrit le nouveau droit de dérogation à des normes réglementaires reconnu aux préfets par le décret n°2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation. La Creuse fait partie des 20 départements expérimentateurs de ce nouvel outil destiné, dans plusieurs

domaines, à alléger les démarches administratives, réduire les  
favoriser l'accès aux aides publiques".

La logique «tactique» du Plan est de considérer que l'initiative entraînera  
l'initiative et que le lancement et l'accompagnement d'un nombre important de projets  
concrets entre 2018 et 2020 est de nature, en lui-même, à produire le rebond attendu et  
inscrire le département dans le cercle vertueux des réussites concrètes.

-----

Le comité de pilotage mis en place pour ce « Plan Particulier pour la Creuse »,  
s'est défini comme objectif stratégique final d'initier un rebond démographique durable  
à partir de la valorisation de ses ressources endogènes, la création d'activités et l'attrait  
de populations nouvelles.

Il a défini un public cible :

- les entreprises,
- les jeunes couples actifs,
- les personnes d'âge médian (40-50 ans) résidant dans un grand centre urbain qui  
décident de s'engager dans une nouvelle vie à la campagne,
- les jeunes retraités disposant d'un certain pouvoir d'achat.

Il a également décliné sa stratégie en trois axes :

- accompagner les évidences liées à une image forte et portée du territoire ;
- soutenir les entreprises innovantes ; créer, développer et conforter les « activités  
de niche » potentiellement productrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le  
territoire ;
- accentuer les conditions du bien vivre en Creuse.

## AXE 1 ACCOMPAGNER LES ÉVIDENCES LIÉES A UNE IMAGE FORTE ET PORTÉE DU TERRITOIRE

Le département dispose d'indiscutables atouts, notamment en termes de qualité de vie, de richesses paysagères, culturelles et humaines. Cependant, l'image portée à l'extérieur du département n'est pas toujours positive et valorisée. Même si la tendance semble évoluer favorablement auprès d'une population urbaine en mal d'authenticité et d'espaces verts, l'image de la Creuse est souvent assimilée à celle d'un paysage rural tranquille où les peintres ont apprécié la quiétude des paysages, mais où peu d'activités viennent rompre la monotonie du temps qui passe.

Cette image est malheureusement aussi encore portée par une partie significative des habitants eux-mêmes qui véhiculent l'image d'un département abandonné par tous et où rien n'est possible.

Or, à la différence des générations précédentes, jusqu'à l'après-guerre, où la plus grande partie des personnes s'installaient dans le territoire qu'elles considéraient comme « chez elle », le public cible du Plan, particuliers ou entreprises, décident désormais de son lieu d'installation, ou de réinstallation, après avoir effectué une véritable analyse comparative et avoir mis en concurrence les territoires susceptibles de répondre à ses attentes. Cette mise en concurrence est ensuite objectivée par des données mais le choix des territoires mis en comparaison s'effectue d'abord sur un ressenti, une image, une idée du territoire.

Pour permettre la réussite du Plan, il semble donc déterminant de porter une image positive du département en développant, promouvant et mettant en valeur les secteurs qui caractérisent l'identité de ce territoire, qui en constituent les bannières.

Cette démarche, et cette priorité accordée, en termes de « marketing territorial » aux secteurs « évidents », porteurs d'une image forte et aisément soutenue, a aussi vocation à permettre aux ressortissants Creusois de retrouver la fierté de leur département, indispensable au rôle de premier des ambassadeurs de leur territoire qu'ils sont, comme partout ailleurs.

Le comité de pilotage a donc décidé de mettre en exergue certains thèmes ou domaines déjà très développés et qualitatifs, étroitement liés à l'image de la Creuse dans l'imaginaire social français et européen.

Les projets qui seront portés dans ces domaines seront ainsi particulièrement accompagnés en termes de communication, et devront, quel que soit le domaine, veiller à conforter l'idée d'une Creuse « bleue et verte », qualitative, écologiquement responsable, mais aussi dynamique et innovante.

Cinq thèmes ont été retenus par le comité de pilotage pour étayer ce sous-objectif stratégique.

### **- Promouvoir une agriculture et une industrie agroalimentaire durables**

L'agriculture correspondait naturellement en premier lieu aux critères permettant de porter et valoriser l'image du département.

Néanmoins, cette agriculture Creusoise, qui emploie presc exposée, principalement du fait de la très faible diversification de ses revenus. Comme dans d'autres départements d'élevage, les revenus moyens sont très faibles et les dirigeants des structures, souvent petites, ne disposent pas de moyens suffisants pour embaucher. Une grande partie des éleveurs ne disposent pas, par ailleurs, des capacités financières pour investir et s'engager dans l'engraissement. Ils sont donc soumis aux grandes centrales d'engraissement, d'abattage et de transformation qui produisent peu de valeur ajoutée sur le territoire.

Le Plan Particulier pour la Creuse a donc vocation à **soutenir la diversification des revenus agricoles et la réalisation d'une plus grande partie de la valeur ajoutée sur le territoire**. Bien entendu, il est très important que cette démarche de diversification s'effectue dans le plein respect des enjeux écologiques et environnementaux qui caractérisent déjà cette agriculture de qualité.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

1. Soutenir à hauteur de 3,1 M€ (dont 1,7 M€ au titre du GPI volet agriculture sous réserve du résultat de l'appel à projet dédié), par tous les moyens à sa disposition (financier ou ingénierie), les projets favorisant la diversification des ressources agricoles et de création de valeur ajoutée sur le territoire et le développement des circuits courts,
2. accompagner, en liaison avec le conseil régional, la Banque des territoires et la SAFER, dans la transmission du foncier aux jeunes agriculteurs,
3. accompagner le conseil départemental de la Creuse dans sa démarche de mise en place d'un projet alimentaire territorial (184k€) permettant d'améliorer la qualité des produits, limitant les transports, et valorisant les producteurs locaux.

### **- Faire de Guéret une grande capitale du sport et des loisirs de nature**

Au-delà du rayonnement du département, le sport est un facteur de cohésion du territoire important. Il convient donc que puisse être menée une véritable réflexion prospective afin de renforcer et de dynamiser l'offre sportive de proximité en s'appuyant sur les acteurs creusois.

La destination Creuse est, d'ores et déjà, bien identifiée par les adeptes du VTT et de la pêche sportive qui séjournent régulièrement dans le département. Mais au-delà de ces disciplines, le trail running, le trek à cheval, la marche nordique, la course d'orientation, le canoë-kayak, le parapente, et d'autres sports encore ont été mis à l'honneur grâce à l'implication depuis plusieurs années de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, des fédérations sportives et clubs qui ont créé, dans le nord du département, la « station des sports de nature des Monts de Guéret ». Soutenue par l'Europe, l'État, le conseil régional, le conseil départemental et le comité du Massif Central, la Creuse est ainsi en passe de devenir une véritable destination privilégiée pour les amateurs de sport de pleine nature.

Cependant, pour que cette dynamique évolue vers une réelle filière, source régulière et importante de revenus pour le département, il est nécessaire de la structurer, de la sécuriser, d'étendre les capacités d'accueil, de former du personnel et de porter haut et fort une image, encore trop discrète auprès du grand public, grâce à des événements de grandes retombées médiatiques, tels que les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ou le Tour de France.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

4. accompagner l'agglomération de Guéret dans sa démarche de labellisation d'un centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris de 2024 dans la discipline du VTT, notamment par une aide financière pouvant aller jusqu'à 1,45M€, dont 75 000 euros pour la création de la piste de VTT.
5. soutenir financièrement à hauteur de 6M€ la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour la création d'un centre aqualudique à Guéret étant précisé que pour la contribution du ministère des Sports/CNDS, ce projet sera instruit en priorité par l'Agence du Sport qui doit être créée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 sans préjuger de la décision ou du niveau de subvention qui sera pris,
6. soutenir les projets du Parc naturel régional de valorisation d'un tourisme sportif de pleine nature,
7. soutenir les collectivités locales pour la mise en place d'une année du cyclotourisme en Creuse en 2020 et apporter un soutien à l'accueil d'une étape du Tour de France,
8. soutenir auprès de SNCF Réseau le déclassement de l'axe Montluçon-Eygurande et accompagner la création d'une voie verte cyclable entre Montluçon et Evaux-les-Bains,
9. accompagner techniquement et financièrement la lutte contre le développement des cyanobactéries dans les lacs et étangs du département à hauteur de 45 k€ correspondant à 60 % des frais d'études engagés,

### **- Faire de la Creuse une destination phare du tourisme vert et culturel**

Du fait de sa situation géographique, la Creuse n'est pas et ne peut aspirer à devenir une destination touristique de masse. En revanche, elle correspond en tous points à un besoin nouveau et grandissant de tourisme vert, où les vacanciers aspirent à se reposer ou à pratiquer des activités dans des sites paysagers remarquables en toute tranquillité, loin du tumulte des grandes stations.

Néanmoins, ce public cible n'a pas un profil uniforme et ses aspirations sont variées. Certains, plus jeunes, plus sportifs, sont en quête d'activités et sont moins attentifs au standard de l'hébergement. D'autres, d'un âge plus avancé, viennent surtout prendre du repos et sont attentifs à la qualité des sites d'accueil. Beaucoup espèrent ponctuer leur séjour par des moments de rencontres ou de découvertes culturelles enrichissantes.

La Creuse dispose de nombreux atouts pour devenir une importante destination touristique. Sites paysagés remarquables, richesses patrimoniales et architecturales, activités sportives de plein air, densité des rencontres culturelles possibles en saison. Pourtant, elle est peu distribuée par les tours opérateurs et peu ancrée dans le paysage des destinations nationales d'intérêt.

Alors que d'autres départements hyper-ruraux, comme la Lozère, ont fait du tourisme leur principal moteur de croissance, la filière touristique en Creuse est encore peu structurée et repose trop exclusivement sur les séjours en résidence secondaire de la diaspora d'origine.

Le Plan Particulier pour la Creuse devra permettre à la filière de structurer autour de certains sites phares (Lac de Vassivière, Aubusson et la Cité de la Tapisserie, Evaux-les-Bains et le tourisme balnéaire, la Vallée des peintres) et soutenir les initiatives visant à accroître les capacités d'accueil qualitatives, à mieux pénétrer les réseaux numériques et à structurer et diversifier l'offre, notamment sur les ailes de saison.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

10. accompagner la rénovation et la redynamisation de la station thermale d'Evaux-les-Bains, et soutenir le projet financièrement à hauteur de 1,75M€,
11. aider le conseil départemental dans sa volonté de structurer « la Vallée des Peintres » en tant que destination phare du tourisme culturel en interface avec la Cité de la tapisserie d'Aubusson, et apporter tout le soutien nécessaire à la notoriété de cette destination,
12. soutenir financièrement, via l'agence de l'eau, sous-réserve de l'accord de son comité d'engagement, à 60 % (soit 4,8 M€) la mise aux normes et la rénovation des réseaux d'assainissement des eaux usées autour du Lac de Vassivière,
13. soutenir financièrement la rénovation du village de vacances de Pierrefitte à Vassivière à hauteur de 2M€, ainsi que la requalification de l'offre touristique (hébergements, restauration, activités) autour des sites d'Anzême-Péchadoire, de Jouillat, de Saint-Victor-en-Marche et de Gartempe à hauteur de 1M€,
14. accompagner la création d'un complexe artisanal, culturel et touristique autour de l'entreprise Chapal à Crocq,
15. développer une offre de tourisme inclusif pour les personnes en situation de handicap en mobilisant 0,75M€.

### **- Développer les savoirs et les savoir-faire autour des tapis et tapisseries d'Aubusson**

En septembre 2009, la tapisserie d'Aubusson a été inscrite sur la liste représentative du "Patrimoine culturel immatériel de l'humanité" par l'Unesco. Cette reconnaissance des savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson repose sur deux axes essentiels :

- l'existence d'une communauté professionnelle qui maintient, depuis plus de cinq siècles, la filière de production.

- Le travail d'interprétation des lissiers pour réaliser une tapisserie à partir d'une maquette de créateur.

La Cité internationale de la tapisserie a été mise en place comme une réponse à cette inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Portée par un syndicat mixte réunissant le conseil départemental, le conseil régional et la communauté de communes Creuse Grand Sud, la cité de la tapisserie a été inaugurée par le Président de la République le 10 juillet 2016.

Depuis cette date, la destination est identifiée culturellement et touristiquement au niveau national et même international comme digne du plus grand intérêt.

Cette reconnaissance et la naissance de la Cité de la Tapisserie ont, par ailleurs, permis de conforter une véritable filière laine composée de 35 lieux de production, d'environ 220 actifs et d'un chiffre d'affaires global estimé à 15 millions d'euros.

Mais si la filière bénéficie pleinement de l'image de marque de la tapisserie d'Aubusson et de sa Cité, les signes de fragilité des filatures ne doivent pas être sous-estimés.

Pour protéger cette richesse tant patrimoniale qu'économique, une procédure a été engagée tendant à faire reconnaître une indication géographique pour les tapis d'Aubusson et une autre pour les tapisseries d'Aubusson.

Le Plan Particulier pour la Creuse soutient cette démarche et, au-delà, s'attachera à donner au territoire et à la cité de la Tapisserie les moyens de maintenir la filière et de conserver un rôle phare en matière touristique, notamment en dehors de la pleine saison. Il soutiendra, en particulier, la mise en place de structures d'accueil touristiques dans la gamme correspondant au profil des visiteurs et des personnes en séjour professionnel. Il apportera son aide aux initiatives permettant de sécuriser la filière, d'accroître son chiffre d'affaires et de maintenir l'image extrêmement qualitative de la destination.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

16. soutenir financièrement la deuxième tranche programmée du projet de Cité internationale de la tapisserie à hauteur de 1,7M€,
17. accompagner la reconnaissance des Indications Géographiques en déployant les outils nécessaires à la promotion de ces labels et à leur protection,
18. lancer une mission de préfiguration de la création d'un pôle d'entretien des tapis et tapisseries du mobilier national,
19. accompagner la création d'un centre de formation Art-textile/Art-tissé à Aubusson ou à proximité,
20. accompagner le développement des offres d'hébergement permettant aux visiteurs de la Cité de la tapisserie de séjourner dans le département à proximité du site,
21. soutenir financièrement à hauteur de 300k€ la création d'un atelier relais pour la filière Art-textile/Art-tissé,
22. accompagner à hauteur de 115k€ la sécurisation et la pérennisation des outils de production des savoir-faire de la filière.

### **- La Creuse, berceau de constructeurs d'hier mais aussi de demain**

L'histoire des Maçons de la Creuse fait encore la fierté des Creusois et donne une image forte et identitaire du département. Ce sont ces artisans, réputés pour leur rigueur, leur savoir-faire et leur professionnalisme que le Baron Haussmann est venu chercher pour construire certains quartiers de Paris et les grandes capitales régionales.

Un Lycée des métiers du bâtiment a été édifié à Felletin en 1911 pour concentrer et partager ces savoirs et ces savoir-faire. Dans ses grandes années, ce lycée à la renommée nationale accueillait plus de 1000 élèves venant de France entière.

Mais les maçons de la Creuse d'hier étaient principalement des tailleurs de pierre et s'appuyaient sur des ressources importantes dans les carrières du département. Aujourd'hui les constructions en pierre sont devenues marginales même si les savoir-faire restent présents et n'attendent qu'à être valorisés.



Dans le même temps des besoins nouveaux se sont dessinés dans le département, dans le Massif Central et même bien au-delà. Il s'agit notamment de savoir rénover le bâti rural pour que le patrimoine immobilier puisse être mieux utilisé, à moindres frais et dans le respect des normes environnementales et d'efficacité énergétique qui s'appliquent aux constructions d'aujourd'hui. Par ailleurs, le département dispose de remarquables ressources en matière de bois d'œuvre qui est aujourd'hui largement sous valorisé notamment dans la construction.

Le Plan Particulier pour la Creuse soutiendra la création et le rayonnement d'une filière des « bâtisseurs ruraux de demain » innovants et aguerris nouvelles technologies et aux besoins nouveaux de la société rurale, liés aux filières d'excellence qui existent déjà en Creuse en matière de Domotique ou de Design.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

23. en lien étroit avec le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la profession et l'enseignement supérieur, soutenir la démarche de labellisation en tant que « Campus d'excellence-cité de bâtisseurs » du Lycée des métiers du bâtiment de Felletin. Cette labellisation ne sera néanmoins acquise qu'à l'issue d'un processus d'évaluation indépendante.
24. soutenir financièrement à hauteur de 2M€, la rénovation et la modernisation des infrastructures d'accueil et d'hébergement du Lycée des métiers du bâtiment de Felletin si le site est labellisé Campus d'excellence,
25. accompagner la création d'une formation de géo-concepteur, spécialiste de la réalisation d'ouvrages et d'espaces paysagers cumulant des qualités techniques, environnementales, paysagères et esthétiques, sur le Campus de Felletin,
26. accompagner la création d'un label « bâtisseur de la Creuse » pour les professionnels ayant réalisé la majeure partie de leur cursus de formation professionnelle en Creuse,
27. faciliter et développer la mixité des publics et des parcours au Lycée des métiers du bâtiment de Felletin,
28. mettre en place à Felletin, dans le cadre de l'appel à projet national lancé par le ministre du travail, un accueil et des formations, notamment aux métiers du bâtiment, pour 100 réfugiés statutaires par an pour un coût de 0,86M€ sur trois ans,
29. accompagner, à hauteur de 300k€, la création d'un centre d'interprétation du patrimoine bâti et d'un espace muséal autour des maçons de la Creuse,
30. soutenir la création d'une plateforme numérique dédiée aux travaux de rénovation du bâti en Creuse.

## AXE 2 SOUTENIR LES ENTREPRISES INNOVANTES; CRÉER, DÉVELOPPER ET CONFORTER LES ACTIVITÉS DE NICHE PRODUCTRICES DE VALEUR AJOUTÉE ET D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE :

Si le département ne dispose pas de grandes unités de productions industrielles, le secteur secondaire est néanmoins présent grâce à de nombreuses TPE ou PME à haute valeur ajoutée, produisant de petites séries ou réalisant même des travaux spécifiques à la demande.

Métallurgie, chimie, équipement, textile, la notoriété des entreprises de la Creuse repose essentiellement sur la grande qualité des produits finis et sur la capacité de l'entreprise à répondre précisément au besoin du client, fût-il un peu hors norme.

Cette image qualitative de haut de gamme, corrobore l'image globale que le département peut porter dans les autres domaines. Ces secteurs pourront être accompagnés pour permettre la grande satisfaction des besoins de niche d'un nombre toujours plus grand de demandeurs. Ces besoins pourront également être suscités grâce aux capacités de recherche et d'innovation qui seront développées sur le territoire creusois avec le soutien de l'État et du conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Avec 167 000 ha de forêt, à plus de 95 % privée, la Creuse dispose également, au-delà du poumon vert, d'un formidable potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois si elle est gérée durablement et sur l'ensemble de la filière, de la pépinière aux produits finis en bois.

De la même façon, la Creuse dispose de nombreux atouts pour développer une véritable filière dans les Énergies renouvelables multiples. Photovoltaïque et éolien bien sûr, mais surtout méthanisation, hydraulique et biomasse, les bases d'une structuration existent mais le Plan Particulier devra certainement conforter et développer les activités pour en faire une véritable filière.

Enfin, compte tenu du faible coût du foncier et de l'immobilier, le département est également en capacité d'accueillir à moindre coût des services, publics et privés, qui seraient dans une démarche d'optimisation de leur coût sans baisse de la qualité de leur prestation, ou des prestations supposant d'importantes surfaces telles que l'archivage, le stockage ou la logistique.

Le droit du préfet à déroger évoqué en préambule trouvera à s'appliquer dans les domaines d'emploi et d'activité économique.

### **- Soutien à l'innovation**

Certains secteurs très innovants par leur technologie ou leurs prestations, ont d'ores et déjà choisi de s'installer ou de se développer en Creuse.

Les Echos titraient ainsi déjà en 2007 « La Creuse en pointe sur la domotique pour aider les personnes âgées ». Le Pôle domotique et Santé, labellisé pôle d'excellence rurale en 2006, concentre sur la Creuse la R&D et l'expérimentation de produits ou de prestations nouvelles permettant de maintenir chez elle durablement une population

agée et ne disposant pas toujours des moyens financiers nécessaires. L'enjeu est fort et structurant. Il devra être accompagné par le Plan Particulier pour la Creuse.

En lien avec le pôle domotique mais avec bien d'autres partenaires, le département a également acquis une réputation certaine en matière de Design, dans des domaines aussi variés que la mode, le mobilier, l'automobile ou le bâtiment compte tenu du développement d'une filière complète du baccalauréat à la licence professionnelle.

D'autres start-ups ont développé des brevets et des savoir-faire très innovants dans les domaines de la biotechnologie liés à la santé, ou liés à l'agriculture. Plusieurs laboratoires de haut niveau de technicité ont ainsi développé leur activité en Creuse ou ont en projet de le faire notamment autour du Cannabis thérapeutique.

Un autre domaine d'innovation important aux fortes perspectives d'évolution se structure pour devenir une véritable filière en Creuse : celui du drone, matériels et usages. Le Cluster Drone Aetos lancé par l'ancienne région Aquitaine, a développé une véritable chaîne de valeur autour du Drone en Nouvelle-Aquitaine. Dans le même temps, l'établissement SAFRAN de Montluçon a décidé de réaliser ses essais aériens de drone sur la plateforme de Lépaud en Creuse. Enfin, plusieurs start-ups se sont montées en Creuse pour proposer des formations et des usages nouveaux et innovants en matière agricole ou dans le bâtiment. En décembre 2015, le pôle de compétitivité PEGASE avait conclu une étude conduite avec l'Ecole des mines de Paris, sur la nécessité de développer et structurer la filière Drone. Compte tenu de ses caractéristiques géographiques et du vivier existant, le Plan Particulier pour la Creuse aidera cette filière à se structurer.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

31. soutenir la structuration d'une filière creusoise « domotique et santé », notamment en accompagnant sa démarche innovante de développement d'outils facilitant le maintien à domicile des personnes vieillissantes,
32. accompagner la mise en place d'un fonds d'amorçage dédié aux start-ups de la filière Santé et Numérique,
33. dans le cadre de la stratégie nationale « ma santé 2022 », accompagner la création d'une plateforme numérique territoriale « e-santé Creuse »,
34. accompagner, à hauteur de 164k€, le développement d'un LAB « Design des nouveaux espaces d'apprentissage inclusif par la simulation 3D »,
35. examiner les modalités de mise en œuvre des conclusions définitives du Comité Scientifique Spécialisé Temporaire (CSST) « Evaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France » mis en place par l'Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé,
36. accompagner, à hauteur de 0,50M€, la structuration d'une filière autour du drone grâce à la création d'un « aérodrone », espace réservé au stockage, à la réparation, à la formation et à la pratique d'activités autour du drone à Lépaud,
37. aider à la mise en place et à la notoriété d'un salon du « drone, matériels et usages » à Lépaud.

## **- Exploitation durable de la forêt ; transformation et valorisation du bois**

La richesse de la filière bois, seconde filière du département après l'agriculture en termes d'emplois et de valeur ajoutée, est caractérisée par sa grande diffusion sur l'ensemble du territoire. Majoritairement occupé par des feuillus, le département pourrait exploiter une bien plus grande partie de cette richesse si la filière était structurée à cet effet.

Mais le morcellement des parcelles privées, une structuration insuffisante de la filière et les difficultés engendrées par le transport vers des scieries éloignées des zones de production ne permettent pas au territoire d'utiliser durablement tout le potentiel qui est le sien. Le Plan, en liaison avec le Commissariat de Massif, accompagnera la filière pour qu'elle soit mieux organisée, complète et valorisée, en mobilisant les outils du plan d'action interministériel forêt-bois annoncé en novembre 2018.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

- 38. soutenir l'organisation et le développement d'une filière bois en accompagnant notamment les propriétaires forestiers dans leur démarche de gestion durable de la forêt,
- 39. accompagner le développement et la structuration des activités de transformation du bois dans le département.

## **- Production d'énergies vertes et accompagnement à la transition énergétique**

Avec 26 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale du département, la Creuse est d'ores et déjà au-dessus de la moyenne nationale et dans une trajectoire favorable vis-à-vis de l'objectif que fixe la Loi pour la transition énergétique et pour la transition énergétique pour la croissance verte pour 2030 qui est à 32 %. Le département pourrait aller plus loin. Il dispose de tous les atouts pour permettre à un mix énergétique renouvelable de produire plus que la demande globale du département dès lors que celle-ci serait mieux maîtrisée.

Cette « autonomie verte », ou du moins cette suffisance énergétique, suppose la création de plusieurs structures d'envergure moyenne, utilisant des ressources diversifiées tels que le solaire et l'éolien mais aussi, et peut-être surtout, la biomasse, la méthanisation alimentée notamment par les déjections bovines, l'hydraulique, même si celui-ci est réalisé par de petites unités, et surtout la géothermie, notamment avec les sources chaudes d'Evau-les-Bains. Cela suppose également que la consommation soit mieux maîtrisée par un travail important sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

Ces projets de « circuits courts » entre la production et la consommation d'énergie, étroitement liés à l'image qualitative et environnementale du département, seront soutenus par le Plan Particulier.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

- 40. soutenir les démarches expérimentales de type smart-grid ruraux permettant la mise en place de « circuits courts » entre la production d'énergie verte et la consommation finale,
- 41. aider à la mise en place d'une structure départementale d'accompagnement et d'ingénierie pour le développement des Energies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments en Creuse,

42. organiser les échanges et les rencontres nécessaires rencontrés sur les nombreux projets d'EnR en instance dans le département,
43. rénover la cité administrative de Guéret pour en améliorer notamment l'efficacité énergétique pour un montant de 4,2M€, et ainsi de permettre à la Creuse de contribuer à la volonté du Gouvernement d'accélérer la transition énergétique.

### **- Accueil de nouveaux services publics, civils et militaires, et privés**

Certains services peuvent être rendus à moindres frais et à efficacité au moins équivalente dans les départements les plus ruraux du territoire français tels que la Creuse. C'est ainsi que, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion 2009-2012 liant la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'Etat, l'accueil téléphonique, qui était un enjeu majeur de gestion et de qualité de service en direction du public bénéficiaire de prestations, a été installé sur une plateforme à Guéret à la satisfaction de tous. La CAF de Paris a ensuite essaimé et le centre d'appel de la CAF de Seine-et-Marne est en cours d'installation à Guéret en fin d'année 2018.

De même, le camp militaire de la Courtine constitue un espace primordial pour l'instruction et l'entraînement des unités de l'armée de terre et leur préparation à un engagement en opérations extérieures. Depuis près de 120 ans, ce camp participe au renom de la Creuse en France et au-delà de nos frontières par l'accueil des unités qui y sont instruites et entraînées. Il est également le passage obligé de formation et de cohésion de chaque nouvelle promotion de l'école Polytechnique. Il est, enfin, un véritable poumon économique et écologique pour le département.

Économique car avec 140 permanents qui travaillent sur la garnison, c'est le principal employeur du sud du département, public et privé confondu. A cela s'ajoute la fréquentation de quelques 400 hommes par jour en moyenne sur l'année. Le camp de La Courtine représente 8 millions d'euros de crédits publics dépensés chaque année, dont 3,5 millions d'euros en salaires et 1,7 millions d'euros d'investissement dans l'économie de l'ancienne région Limousin, dont 1 million d'euros pour les entreprises locales de la Creuse.

Écologique car le camp de La Courtine abrite de nombreuses espèces protégées de faune et de flore, 13 captages qui alimentent près de 125 000 personnes et 5 000 hectares de l'unique forêt domaniale du département, exploitée par l'office national des forêts.

Dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, l'activité des services publics, civils et militaires, et privés pourrait être développée dans le cadre de délocalisation de missions rendues de façon plus onéreuse en zone urbaine.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

44. mettre en place une équipe projet composée d'élus, d'entrepreneurs et de fonctionnaires dont la mission sera d'aller au-devant de services, publics ou privés, ou de sièges sociaux qui pourraient être séduits par une installation en Creuse,
45. augmenter l'activité opérationnelle du camp de La Courtine,

46. dans le cadre de la lutte contre le décrochage, étudier la création d'un établissement public d'insertion dans l'emploi (EPIDE) ou d'une École de la deuxième chance en Creuse,
47. préfigurer une structure d'accueil du service national universel en Creuse, tels que présenté lors du conseil des ministres du 27 juin,
48. Engager un dialogue avec les opérateurs de la sécurité sociale sur leur plan de modernisation pour déployer des services en Creuse à l'instar des centres d'appels délocalisés à Guéret d'une partie des CAF franciliennes.

## AXE 3 ACCENTUER LES CONDITIONS DU BIEN VIVRE EN CREUSE

Si une campagne de marketing territorial, et le soutien aux images fortes du territoire est de nature à attirer l'attention sur la Creuse du public cible du Plan Particulier, la décision effective d'installation en Creuse ne sera pourtant prise qu'après avoir analysé précisément les pertes éventuelles de services par rapport à la ville d'origine. Il est donc important qu'un certain socle de prestations puisse être garanti pour permettre, tant aux entreprises qu'aux particuliers de franchir le pas.

### - Numérique et téléphonie (accès et usages)

Aucun développement économique, aucun service, public comme privé, aucun commerce, aucun loisir même ne peuvent se concevoir désormais sans l'outil Internet. Même le sport de nature s'appuie dorénavant sur la géolocalisation apportée par un signal numérique.

Le Plan apportera donc son soutien, financier et technique, pour permettre à la fibre d'être déployée le plus largement possible dans les délais les plus brefs. Il soutiendra les communes pour permettre le déploiement plus rapide des pylônes de téléphonie mobile 4G dans les portions de territoire les moins bien pourvues en signal. Il soutiendra enfin les initiatives prises par les collectivités pour développer les usages, préalable indispensable à la bonne administration de demain. Enfin, il veillera à prévenir toute fracture numérique.

Le numérique est la condition de l'émancipation des territoires ruraux, et apporte la garantie d'une équité territoriale. Il réduit les distances et compense les lacunes potentielles liées à la mobilité. C'est l'un des enjeux fort du Plan Particulier pour la Creuse.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

49. accorder une subvention complémentaire de 10M€ à DORSAL pour le déploiement de la fibre en Creuse permettant la connexion de 15 à 20 000 lignes supplémentaires avant 2022,
50. permettre une desserte de qualité en téléphonie mobile de 16 nouveaux sites géographiques avant la fin de l'année 2020 ainsi que sur les axes de transport principaux que constitue la RN 145 et la D942 entre Guéret et Aubusson. Accélérer le passage en 4G de 60 pylônes supplémentaires. A cet effet, pour accompagner les maires et l'équipe projet, un technicien réseau sera financé sur 3 ans à hauteur de 123k€,
51. faire de la Creuse un territoire pilote pour un Numérique inclusif, en développant des moyens innovant pour faciliter la mise en autonomie numérique pour les personnes qui en sont éloignées.
52. Accompagner, à hauteur de 100k€, le conseil départemental dans sa volonté d'initier une démarche de « smart village » dans 50 communes du territoire,
53. aider le conseil départemental dans sa volonté d'accompagnement des collectivités et des TPE dans leur démarche de transformation numérique, en